

## **Annexe 4 - Modalités de concertation auprès des élus, collectivités et habitants**

Afin de faire partager et co-construire le projet de territoire, le Parc lancera un dispositif de concertation auprès des acteurs, des partenaires et des EPCI, tout au long du processus de révision de Charte.

Il s'agit ici d'identifier collectivement, en s'appuyant sur les résultats des études préalables (même si la consultation peut débiter en parallèle de celles-ci), les problématiques communes et les enjeux partagés de l'ensemble des cosignataires de la future Charte afin d'en définir le contenu.

Pour cela, une enquête (en ligne) sera menée auprès des habitants du territoire sur l'ensemble de la période de consultation. En parallèle auront lieu une vingtaine d'ateliers de concertations regroupant des élus des communes, intercommunalités et collectivités et des acteurs socio-professionnels. La question d'intégrer les habitants à ces ateliers sera tranchée lors de la sélection du prestataire. En effet, pour mener à bien cette phase de concertation le Parc compte faire appel à un prestataire extérieur pour l'accompagner dans la préparation et l'animation des ateliers. L'objectif de l'enquête et des ateliers est de favoriser la contribution des acteurs du territoire à la réflexion sur les enjeux de la future Charte.

Sur le plan de la gouvernance de la démarche, le Parc mettra en place trois instances de suivi et de pilotage. La première, le comité syndical, sera responsable de la démarche de la révision. La deuxième, le comité de pilotage, aura pour mission d'examiner les différents documents produits par le prestataire et de participer à la définition du projet stratégique qui sera présenté aux partenaires et aux élus. Enfin, la troisième, le comité de suivi technique, aura pour mission d'accompagner chaque phase de la prestation, de suivre l'avancement de l'étude, de commenter et de formuler un avis technique sur chaque document produit.

### Concertation des acteurs locaux

#### Enquête (en ligne) auprès de la population

Les ateliers de concertation permettront de recueillir les avis d'un public probablement avisé sur le Parc et ses missions, voire de personnes soucieuses d'en apprendre davantage, mais ils ne mobiliseront pas l'ensemble des acteurs du territoire.

En parallèle, une enquête sera menée auprès de la population du territoire pour d'une part, porter à connaissance du plus grand nombre le rôle et les missions du Parc, et d'autre part, recueillir les attentes des habitants.

Le prestataire retenu par le Parc sera en charge de réaliser un questionnaire à destination des habitants afin de recueillir à minima :

- Leur vision du territoire
- Leurs attentes vis-à-vis du Parc

Ce questionnaire présentera brièvement la volonté du Parc de co-construire un projet de territoire partagé (et, potentiellement, invitera les personnes à participer aux ateliers de concertation). Le questionnaire devra donc être réalisé et distribué aux habitants en amont des ateliers.

Le questionnaire sera accessible en ligne sur le site du PnrFO et partagé sur les réseaux sociaux. Le lien pourra également être partagé par l'intermédiaire des bulletins municipaux,

intercommunaux et à travers tous les supports de communication dont dispose le Parc (par exemple les signatures de mail). À cet effet, la chargée de communication du Parc travaillera conjointement avec le prestataire retenu par le Parc pour développer les supports adéquats. Enfin, le prestataire assurera l'analyse du questionnaire.

#### Préparation et co-animation des ateliers de concertation

La concertation auprès des acteurs locaux pour la création d'un projet de territoire partagé sera animée par le Parc, accompagné par un prestataire. Cette démarche de concertation sera conduite avec des méthodes d'animations modernes, voire innovantes.

À noter que le contexte sanitaire sera également être pris en compte. Dans une perspective d'anticipation, le prestataire devra prévoir des méthodes et des outils de consultation en distanciel.

Une vingtaine d'ateliers de concertation sont prévus sur une période de 10 à 12 mois. Ils seront organisés par thématique et par secteur géographique plus spécifiquement par communautés de communes (voir figure 1) :

- Communauté de communes des Lacs de Champagne
- Communauté de communes de Venduvre Soulaines
- Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
- Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole
- Communauté de communes du Barséquanais-en-Champagne

Si le nombre de secteurs géographiques doit rester stable pour ne pas démultiplier les réunions, le découpage territorial pourra évoluer en fonction des demandes des acteurs et des propositions du prestataire.

Les ateliers cibleront aussi bien les élus (communaux, EPCI...), que les acteurs socio-professionnels, les associations et les habitants avertis et/ou volontaires ; autrement dit tous les acteurs du territoire qui peuvent enrichir la démarche. Une réflexion est en cours au sein du Syndicat mixte pour essayer de déterminer les modalités d'intégration des habitants dans le processus de concertation.

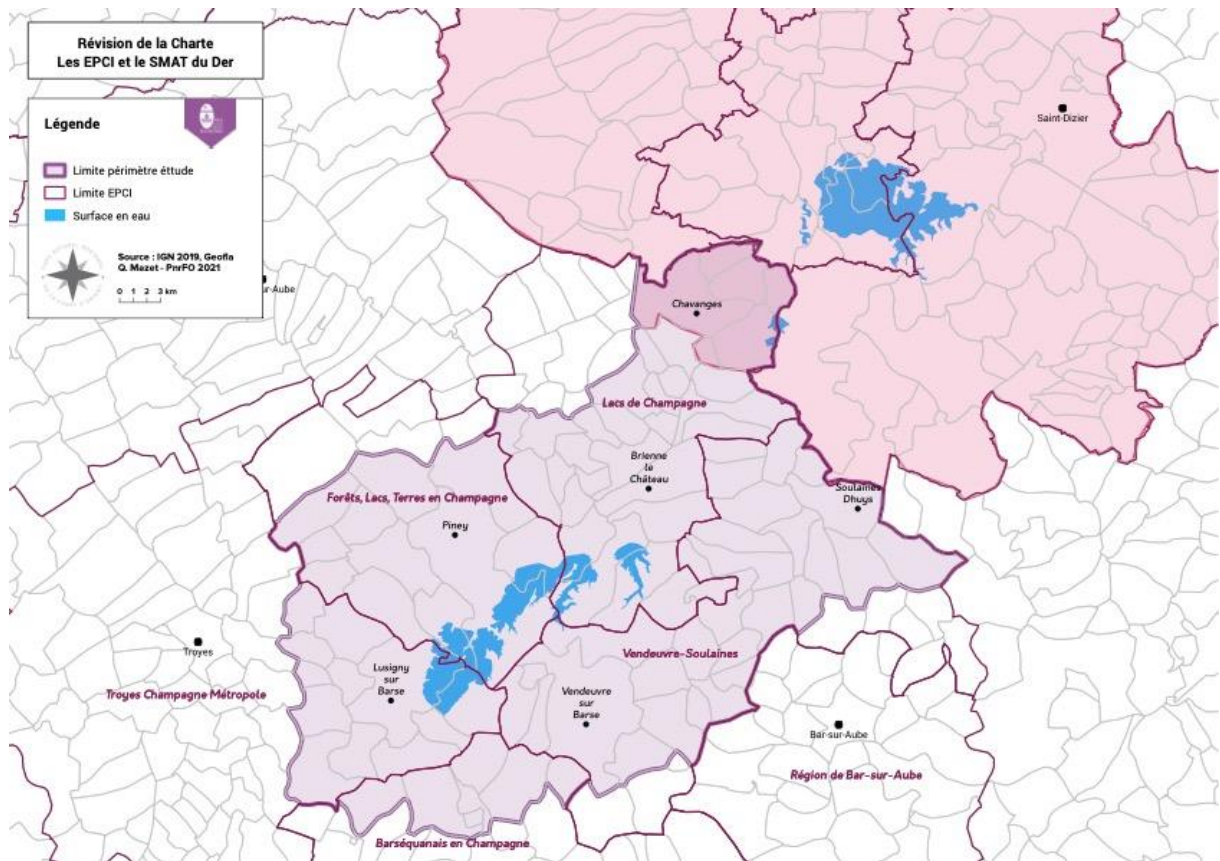


Figure 1. Carte des EPCI du Parc

L'articulation prévisionnelle de ces ateliers de concertation en cohérence avec le schéma de gouvernance (voir figure 2) et l'avancée des études préalables sera proposée par le prestataire. Celui-ci proposera également des modèles/méthodes de concertation. Le prestataire sera en charge de l'élaboration des supports techniques et de médiation (maquette, film...).

Les équipes du Parc seront parties prenantes dans cette démarche, par exemple en proposant des méthodes et en apportant des contenus techniques en amont des rencontres, puis pendant les ateliers selon les thématiques approfondies.

À noter que l'association les Amis du Parc a un rôle essentiel dans la vie du Parc, notamment en ce qui concerne l'animation du territoire et la représentation des habitants au sein des instances du syndicat mixte. À cet effet, l'association sera également partie prenante dans la démarche de consultation.

Lors des ateliers et réunions, le prestataire aura le rôle d'expert extérieur pour faire émerger de nouveaux questionnements.

À l'issue des ateliers et de l'enquête auprès des habitants, le prestataire rédigera un document de synthèse permettant d'enrichir le diagnostic et le bilan évaluatif. Il s'agira de préciser les problématiques communes et les enjeux partagés du territoire.

Ce travail servira de base à la réflexion sur la définition des orientations stratégiques de la nouvelle Charte.

## Accompagnement et gouvernance

### Accompagnement dans le pilotage et le suivi de la révision

Trois instances seront chargées du pilotage et du suivi seront : le comité syndical, un comité de pilotage, un comité de suivi technique. Ces comités seront animés par le Parc qui s'appuiera occasionnellement sur les compétences du prestataire pour la préparation et la co-animation des réunions, et pour un appui technique.

#### **Comité syndical**

*Instance responsable de la démarche de révision.*

Nombre de réunions : 4 réunions en moyenne par an.

Rôle du prestataire : Il n'est pas demandé au prestataire d'être présent lors de ces réunions, en revanche celui-ci sera amené à accompagner le Parc dans la préparation de contenus, de supports vulgarisés. Ce travail préparatoire sera demandé pour au moins 3 réunions.

#### **Comité de pilotage**

*Instance ayant pour mission d'examiner les différents documents produits par le prestataire et de participer à la définition du projet stratégique qui sera proposé aux élus et aux partenaires.*

Nombre de réunions : 2 comités de pilotage sont envisagés au cours de la première période de révision allant jusqu'en décembre 2021. Il est prévu que le comité de pilotage se réunisse à 3 reprises en 2022 et puis à nouveau 3 fois en 2023, et enfin 1 à 2 fois en 2024.

Rôle du prestataire : Le prestataire sera chargé, en relation avec l'équipe technique du Parc, de la préparation et de l'animation de ces réunions. Il devra également produire les différents documents préparatoires et les comptes-rendus des réunions de travail. Les documents seront remis au comité de pilotage 15 jours avant les réunions.

#### **Comité de suivi technique**

*Comité ayant pour mission d'accompagner chaque phase de la prestation, de suivre l'avancement de l'étude, de commenter et de formuler un avis technique sur chaque document produit.*

Nombre de réunions : le Comité de suivi technique sera lancé au cours du deuxième trimestre 2021 et se réunira tous les deux mois. Ce rythme pourra être adapté au besoin. Au maximum 3 comités de suivi technique sont envisagés au cours de la première période de révision allant jusqu'en décembre 2021.

Rôle du prestataire : Il sera demandé au prestataire d'être présent à au moins sept comités sur la période de révision. Dans le cadre de ses cinq présences, le prestataire devra réaliser les supports de communication qu'il présentera, en lien et préalablement validés par le Parc.

Les compositions du comité de pilotage et comité de suivi technique sont détaillées dans l'annexe 1.

### Schéma de gouvernance

L'articulation entre les différents comités, le travail du prestataire, celui du Parc et des partenaires techniques, doit être clairement définie. Le Parc a ainsi établi un premier schéma de gouvernance (figure 2) lié au processus de révision de la Charte. Ce schéma sera affiné conjointement avec le prestataire au début de sa mission.

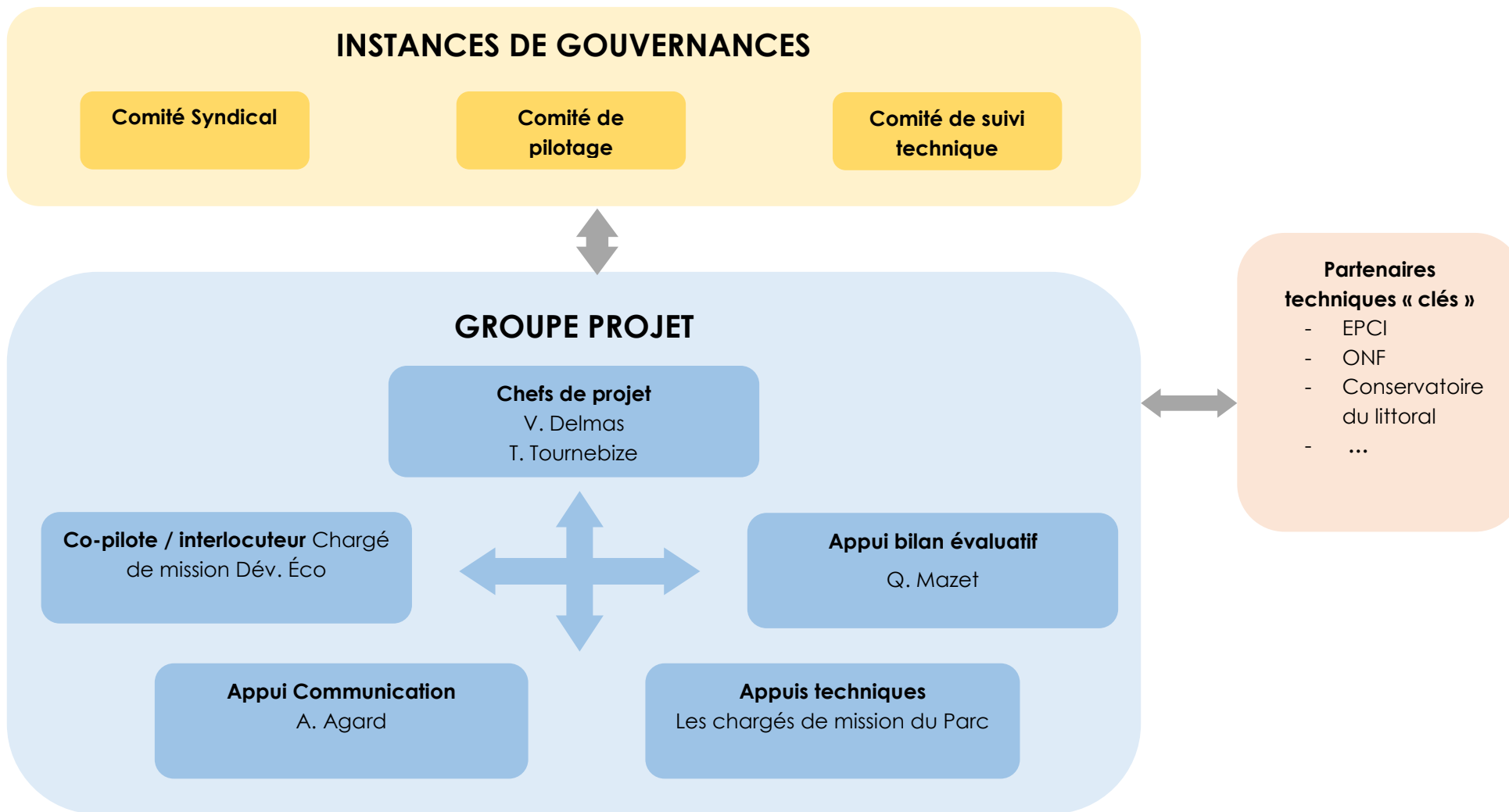


Figure 1 : Schéma de gouvernance

## **Annexe 1 : Composition des comités**

### **Comité de pilotage**

Le Comité de pilotage sera composé :

- du Préfet du Grand Est ;
- du Préfet de Département de l'Aube ;
- du Président du PNR de la Forêt d'Orient ;
- des Vice-Présidents du PNR de la Forêt d'Orient ;
- des Présidents des Commissions du PNR de la Forêt d'Orient (tourisme, environnement, agriculture et forêt, finances, aménagement du territoire, architecture et paysage, développement local, relation aux associations et éducation au territoire) ;
- du Président du Conseil régional Grand Est et/ou de la Vice-présidente en charge des Parcs ;
- du Président du Conseil départemental de l'Aube ;
- du Président de Troyes Champagne Métropole ;
- d'un élu désigné par territoire de Communauté de communes ;
- d'un représentant de la DREAL Grand Est ;
- du Président du Conseil scientifique du PNR de la Forêt d'Orient ;
- de la Présidente de l'Association des Amis du Parc ;
- du Président, ou son représentant, du CRPN ;
- des représentants des Chambres consulaires associés du comité Syndical ;
- de la Directrice et du Directeur-adjoint du PNR de la Forêt d'Orient, assistés par des chargés de mission.

### **Comité de suivi technique**

**Le Comité de suivi technique sera constitué :**

- du représentant des services de la Région Grand Est ;
- du représentant de la DREAL Grand Est ;
- du Président du Conseil scientifique du PNR de la Forêt d'Orient ;
- de la Directrice et du Directeur-adjoint du PNR de la Forêt d'Orient ;
- du responsable du pôle Patrimoines du PNR de la Forêt d'Orient ;
- du chargé de mission coordinateur de la révision de la Charte au PNR de la Forêt d'Orient ;
- du chargé de mission SIG/Évaluation du PNR de la Forêt d'Orient.

Il sera élargi aux acteurs concernés (voir la liste ci-dessous) et aux chargés de mission du PNR de la Forêt d'Orient le cas échéant en fonction des besoins et selon les thématiques abordées.

Les instances mentionnées ci-après sont susceptibles d'être invitées à participer aux comités de suivi techniques sur les thématiques leur correspond.

#### **Patrimoine naturel**

- Conservatoire du littoral
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Association géologique auboise
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
- CPIE Sud-Champagne
- Fédération des Chasseurs de l'Aube
- Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Aube
- Office Français de la Biodiversité (OFB)

#### **Patrimoine paysager et architectural**

- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Aube
- Ordre des architectes

#### **Patrimoine Culturel**

- Culture Rurale et Savoirs Partagés en Forêt d'Orient (CRESPFO)
- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Rural et Artisanal (ASPRA)

#### **Énergie**

- Agence Nationale de l'Environnement et de la Maîtrise en Energie (ADEME) du Grand Est
- Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube
- Réseau Transport d'Électricité de France (RTE)

#### **Eau**

- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA)
- EPTB Seine Grands Lacs

#### **Forêt**

- Office National de la Forêt (ONF)
- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- France SYLVA

#### **Agriculture**

- Chambre d'Agriculture de l'Aube
- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)

#### **Artisanat, Commerce et Industrie**

- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aube
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aube

**Lien social**

- Association d'Aide à Domicile en milieu Rural (AMDR) de l'Aube
- Maisons pour Tous
- Maison Départementale des Personnes Handicapés (MDPH)

**Tourisme**

- Agence Régionale de Tourisme du Grand Est
- Comité Départemental du Tourisme de l'Aube
- Office de Tourisme de Troyes Champagne Métropole
- Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne
- Office de Tourisme de la Côte des Bar
- Syndicat mixte du Lac du Der
- Office de Tourisme du Lac du Der

**Éducation à l'environnement**

- Ligue de l'Enseignement, dont le centre Yvonne Martinot
- L'association GRAINE Champagne-Ardenne
- CPIE Sud-Champagne